



# Budget primitif 2019

Présentation synthétique

## Sommaire

Fiche n°1 :Contexte.....	3
Fiche n°2 :Présentation consolidée.....	4
Fiche n°3 :Budget principal.....	6
Fiche n°4 :Fiscalité.....	8
Fiche n°5 :Dotations de l'Etat.....	9
Fiche n°6 :Ressources humaines.....	10
Fiche n°7 :Dépenses d'équipement.....	11
Fiche n°8 :Equilibre du budget.....	12
Fiche n°9 :Gestion de la dette.....	13
Fiche n°10 :Subventions.....	14
Fiche n°11 :Présentation fonctionnelle.....	15
Fiche n°12 :Budget annexe Loisirs.....	17
Fiche n°13 :Zones d'activités.....	18
Fiche n°14 :Budget de la RIEOM.....	19
Fiche n°15 :Office de tourisme.....	20

## Fiche n°1 : Contexte

***Le vote du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires. Le projet de budget est préparé par le président et est soumis à délibération au conseil communautaire.***

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 28 janvier 2019 au vu d'un rapport spécifique.

L'année budgétaire 2019 est la dernière année civile complète de la mandature issue des élections municipales de 2014. Le budget est marqué par l'achèvement ou la poursuite d'opérations d'équipement prévues au projet de territoire. La section d'investissement demeure ainsi importante.

L'environnement institutionnel du territoire a été modifié par la réunion des communes de Auenheim et Rountzenheim en une commune nouvelle.

Par ailleurs, plusieurs délibérations ont élargi le périmètre de compétence de la communauté de commune par modification de l'intérêt communautaire dans les domaines :

- du plan climat<sup>1</sup>
- de l'aménagement des abords des gares<sup>2</sup>
- de politique locale du commerce<sup>3</sup>

### Chiffres clefs :

Régime fiscal : fiscalité professionnelle unique

Année de fusion : 2013

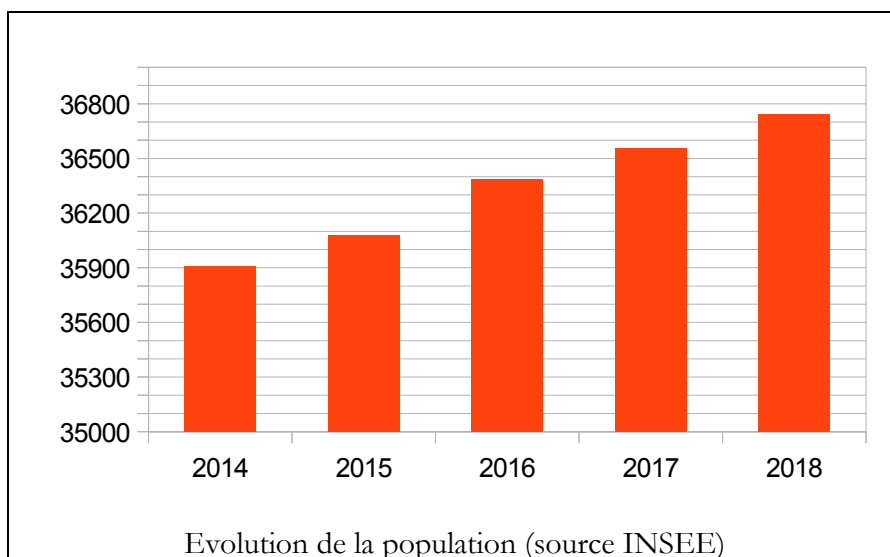
Nombre de communes membres : 17

Population INSEE : 36 744 (+188 hb)

Population DGF : 36 909

*source fiche DGF de 2018*

Le budget primitif de la régie d'ordures ménagères a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2018. Le budget de l'office de tourisme du Pays Rhénan, constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial, a été approuvé par son comité de direction le 3 décembre 2018.



1 délibération du 18 juin 2018

2 délibération du 18 juin 2018

3 délibération du 17 décembre 2018

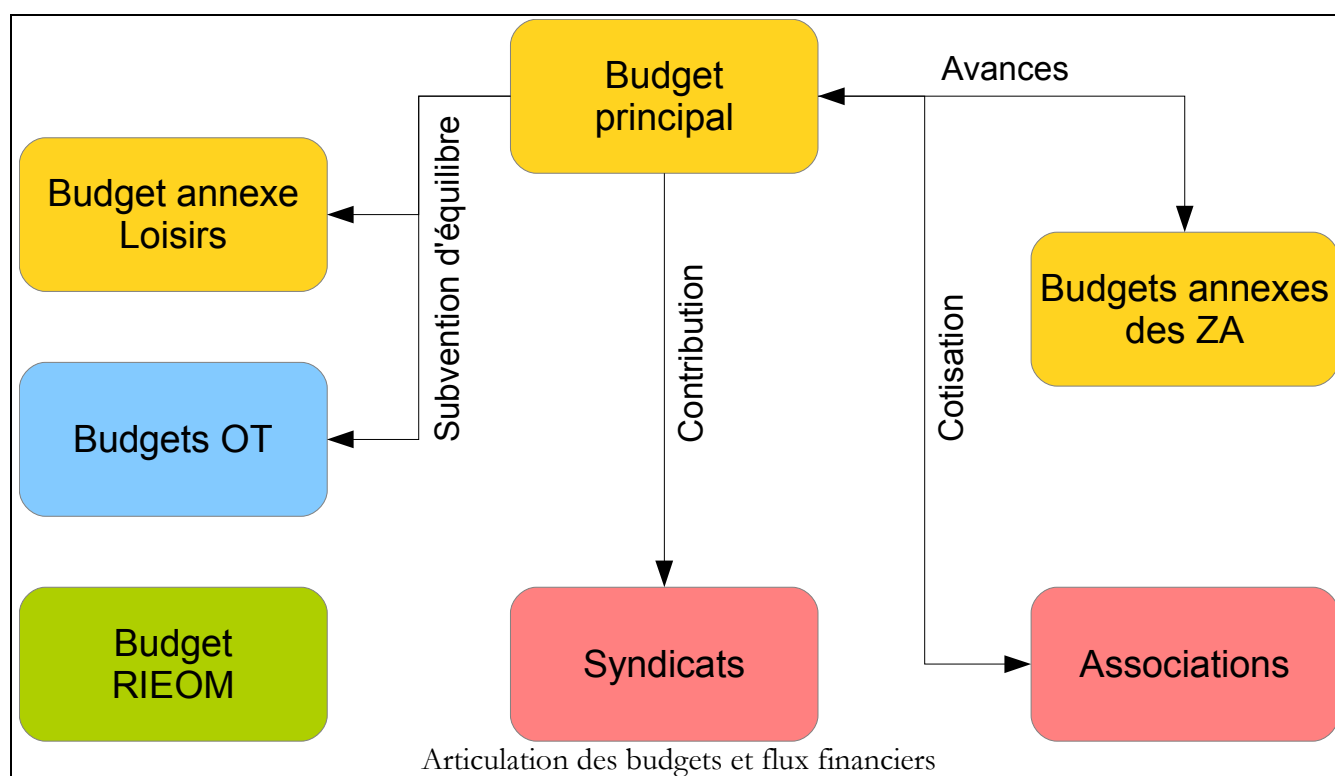
## Fiche n°2 : Présentation consolidée

*Par dérogation au principe d'unité budgétaire, le conseil communautaire peut isoler des parties du budget dans des budgets annexes. La présentation consolidée permet d'avoir une vue globale de l'ensemble du périmètre budgétaire. La consolidation consiste à additionner les budgets principal et annexes.*

Pour l'exercice de ses compétences, la communauté de communes s'appuie sur :

- une régie financièrement autonome pour l'enlèvement des ordures ménagère<sup>4</sup>;
- un établissement public distinct pour le tourisme et le commerce<sup>5</sup> ;
- l'adhésion à des syndicats ;
- ou des partenariats avec des associations.

Le budget communautaire est ventilé en un budget principal auquel sont agrégés six budgets annexes. S'y ajoutent le budget de la RIEOM et les deux budgets de l'office de tourisme.



4 Régie intercommunale d'enlèvement des ordures ménagères (RIEOM)

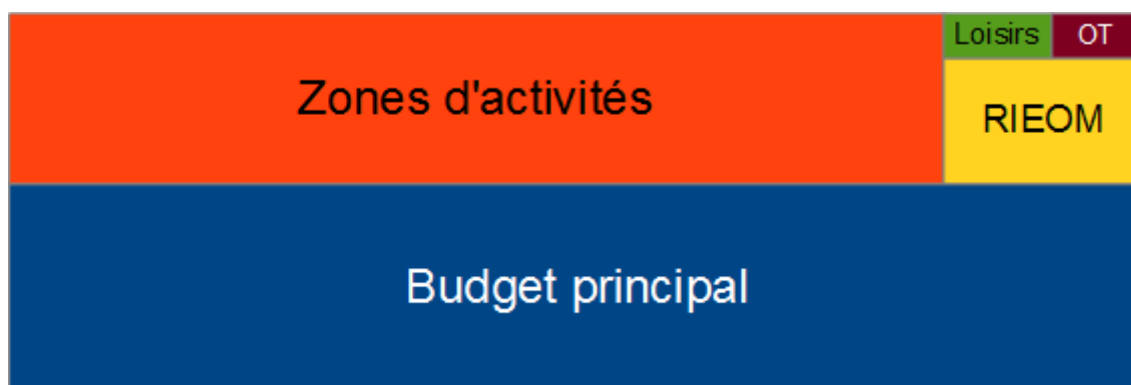
5 L'office de tourisme du Pays Rhénan a le statut d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

La somme des dépenses inscrites à l'ensemble des budgets, RIEOM et OT compris, s'élève à près de 62 M€, dont 34 M€ pour le budget principal de la communauté de communes.

	<b>Budget consolidé</b>	Budget principal	Budget annexe Loisirs	Total ZA	RIEOM	OT
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Dépenses	<b>28 820,4</b>	17 365,2	130,4	7 229,0	3 520,5	575,3
Recettes	<b>28 850,9</b>	17 365,2	130,4	7 259,4	3 520,5	575,3
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Dépenses	<b>33 105,8</b>	16 655,0	566,7	15 731,2	130,2	22,6
Recettes	<b>33 114,7</b>	16 655,0	566,7	15 740,2	130,2	22,6
<b>TOTAL</b>						
Dépenses	<b>61 926,1</b>	34 020,3	697,1	22 960,2	3 650,7	597,9
Recettes	<b>61 965,6</b>	34 020,3	697,1	22 999,6	3 650,7	597,9

*Chiffres en milliers d'euros*

La consolidation ci-dessus est faite sans neutralisation des flux croisés, c'est à dire des flux financiers entre les différents budgets.



### ***En savoir plus...***

La présentation normalisée du budget principal détaille en annexe :

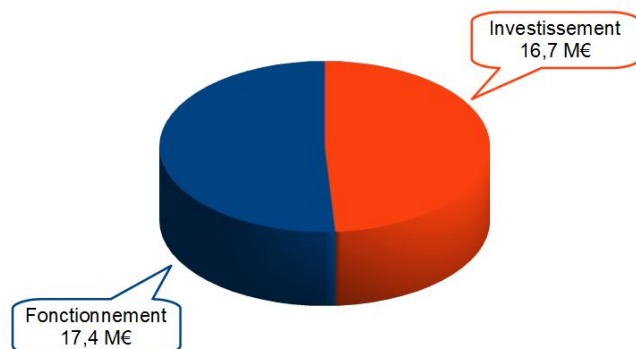
- la liste des établissements publics créés par l'EPCI (annexe IV-C3.2, page 74) ;
- la liste des services individualisés dans un budget annexe (annexe IV-C3.3, page 75) ;

## Fiche n°3 : Budget principal

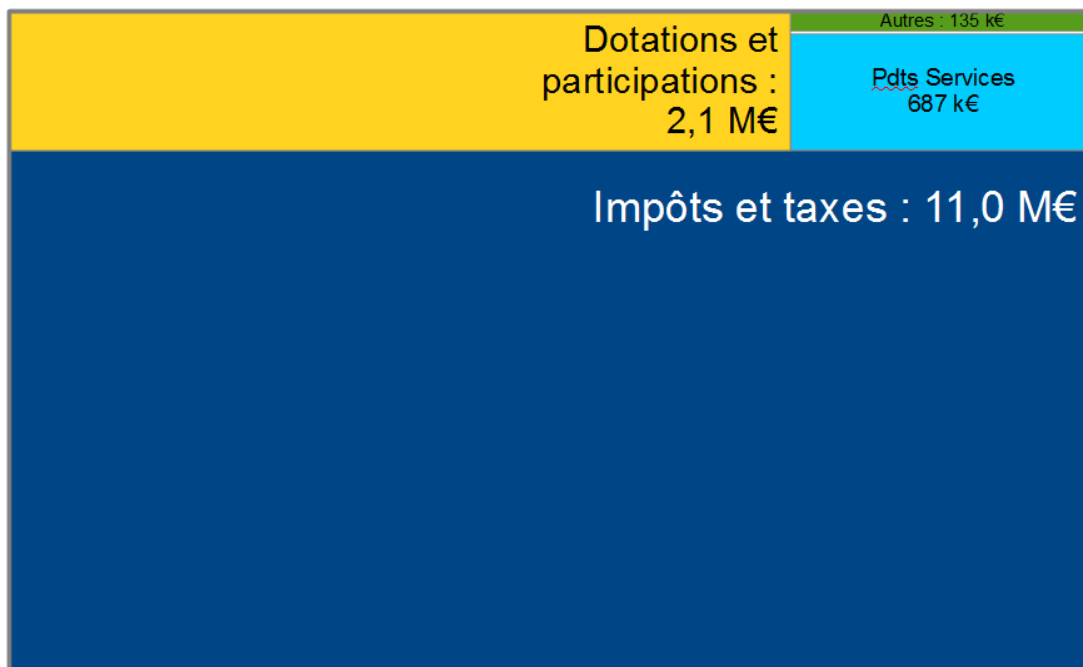
*Le budget principal s'élève à 34 M€.*

La section de fonctionnement du budget principal s'établit à 17,4 M€ et la section d'investissement à 16,7 M€.

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Crédits nouveaux	17 365	14 231
Résultat reporté		3 134
<b>Total</b>	<b>17 365</b>	<b>17 365</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Crédits nouveaux	10 027	10 163
Restes à réaliser de N-1	6 628	448
Solde d'exécution N-1		6 044
<b>Total</b>	<b>16 655</b>	<b>16 655</b>

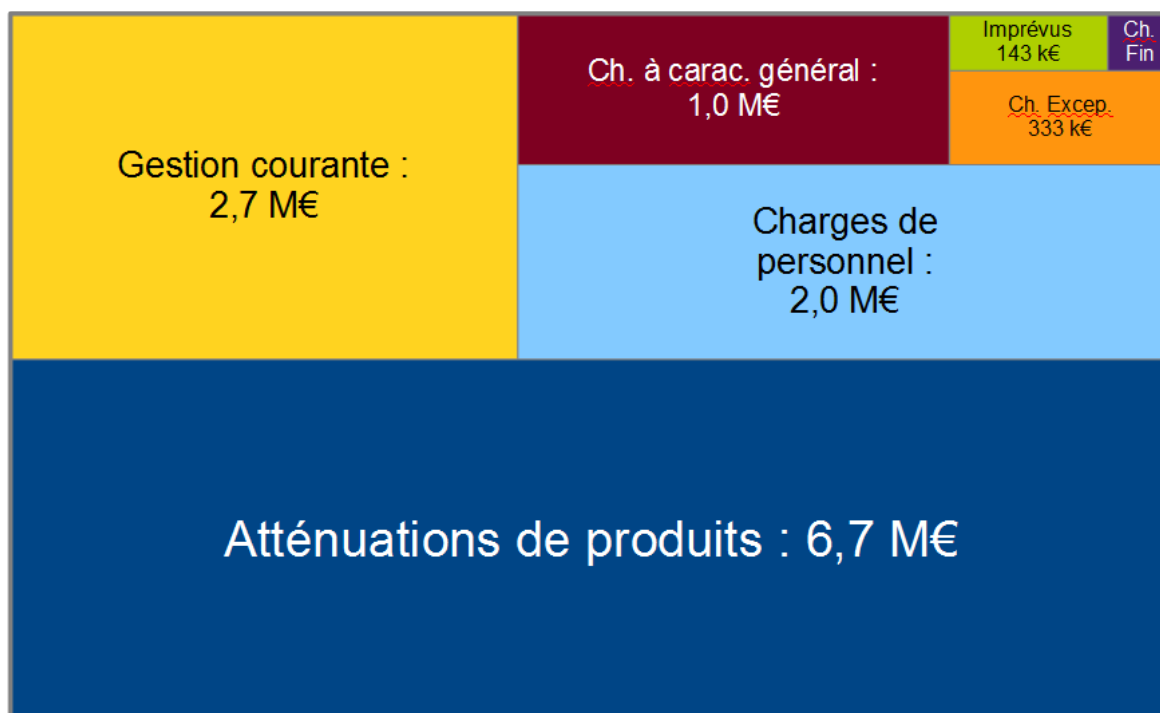


Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13,9 M€. Le principal poste de recettes est constitué des recettes fiscales : le total des produits est estimé à plus de 11 M€, soit 80% des recettes réelles de fonctionnement.



Structure des recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 13 M€. Les postes principaux de dépenses sont les atténuations de produits, pour la quasi-totalité constitués des attributions de compensation versées aux communes membres, les charges de gestion courante et les charges de personnels. Ces trois postes de dépenses représentent 88% des dépenses réelles.



Structure des dépenses réelles de fonctionnement

### ***En savoir plus...***

Les grandes masses du budget sont détaillées à partir de la page 5 dans la présentation normalisée aux états II-A2 pour la section de fonctionnement et II-A3 pour la section d'investissement. Les crédits votés au budget primitif de l'année précédente y sont rappelés pour mémoire.

Par ailleurs, l'état I-A, page 2, comprend différentes informations statistiques ainsi que les dix ratios de gestion règlementaires. Ceux-ci sont comparés aux moyennes nationales des EPCI à fiscalité propre pour la strate de population de vingt à cinquante mille habitants<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Chiffre de 2016 – source : [www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres)

## Fiche n°4 : Fiscalité

*Les produits fiscaux sont comptabilisés au chapitre 73. Ils s'élèvent à 11 M€.*



Structure des produits fiscaux

Tous impôts et taxes confondus, les produits fiscaux représentent 298 € par habitant. Après déduction de la fiscalité reversée, les recettes fiscales à disposition du budget communautaire s'élèvent à 117 € par habitant pour une moyenne nationale de 139 €<sup>7</sup>.

Le conseil communautaire dispose du pouvoir de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières ainsi que de la cotisation foncières des entreprises. Il fixe par ailleurs, les tarifs applicables pour la taxe de séjour.

Le projet de budget est bâti en l'absence de notification des bases prévisionnelles par les servives fiscaux. **Aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée.**

Les taux d'imposition votés en 2018 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 11,12%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,10%
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 4,20%
- cotisation foncières des entreprises : 23,15%

### Comprendre

La **fiscalité reversée**, comptabilisée au chapitre 014 d'atténuations de produits, est constituée des attributions de compensation versées aux communes (article 739221) et de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR, article 739221).

Le conseil communautaire fixe les **taux d'imposition** dans certaines limites : ainsi, d'une part; la taxe sur les propriétés foncières non-bâties ne peut évoluer plus fortement que la taxe d'habitation, et, d'autre part, l'évolution de la cotisation foncière des entreprises est limitée par l'évolution, l'année précédente, des trois autres taxes sur l'ensemble du territoire, communes et communauté de communes confondues.

<sup>7</sup> Chiffre de 2016 pour les EPCI à fiscalité propre de 20 à 50 000 habitants

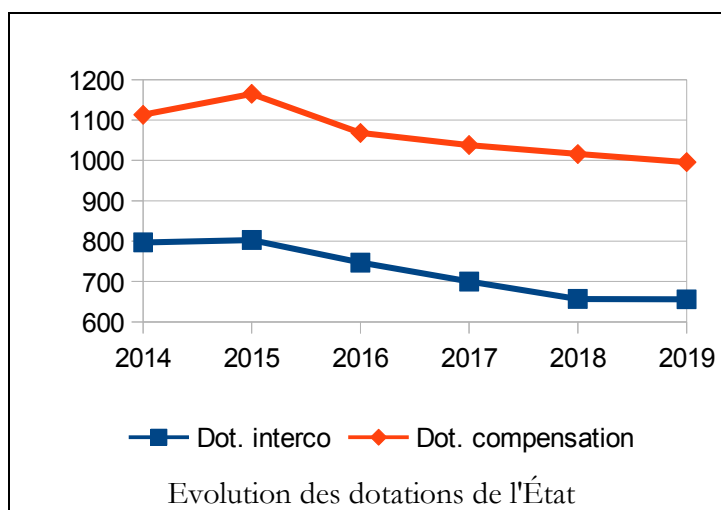


## Fiche n°5 : Dotations de l'Etat

*Les dotations versées par l'Etat constituent une recette importante du budget. Elles se composent de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. Elles sont comptabilisées au chapitre 74 avec les autres concours et subventions de fonctionnement perçus par la communauté de communes.*

Au moment de l'élaboration du budget, le montant des dotations n'est pas connu. Les recettes correspondantes sont ainsi estimatives et prévisionnelles.

Les modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité ont été modifiées par le législateur. Elles pourraient être défavorable au Pays Rhénan. Le montant de la dotation est estimé à 656 000 €. Le montant espéré de dotation de compensation est de 996 000 €.



### *En savoir plus...*

Les valeurs des agrégats entrant dans le calcul de la dotation d'intercommunalité sont les suivantes :

- 30 % pour le coefficient d'intégration fiscale<sup>8</sup>;
- 289 € par habitant pour le potentiel fiscal, la moyenne nationale étant de 284 € ;
- 15 386 € de revenu moyen par habitant, la moyenne nationale étant de 14 304 €.

### Comprendre

Le montant de la **dotation d'intercommunalité**, comptabilisée à l'article 74124, est calculé selon plusieurs paramètres dont la population du territoire, l'intégration intercommunale, la richesse fiscale comparée à la moyenne nationale ainsi que le revenu moyen par habitant comparé à la moyenne nationale.

L'**intégration intercommunale** s'apprécie selon le nombre et l'ampleur des compétences exercées par la communauté de communes. Elle est mesurée par le coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Le **coefficient d'intégration fiscale** est le rapport entre les produits fiscaux à disposition de la communauté de communes, c'est à dire déduction faite des attributions de compensation reversées aux communes, et les produits fiscaux totaux perçus par le bloc communal sur le territoire.

8 source fiche DGF de 2018

## Fiche n°6 : Ressources humaines

### *Les charges de personnel sont comptabilisées au chapitre 012.*

Les charges de personnel s'élèvent à 2 M€ pour trent-sept postes pourvus. Le budget primitif prévoit l'ouverture de quatre nouveaux postes.

Les charges de personnel évoluent de manière sensible, principalement en raison de la réouverture de la piscine.

La gestion des ressources humaines donne également lieu à de la refacturation pour un montant de 591 k€ au titre de :

- la mise à disposition de personnel à la RIEOM ;
- des prestations de service à l'office de tourisme ;
- des services communs entre la communauté de communes et certaines communes membres.

Le solde net des charges salariales est ainsi d'un peu plus de 1,4 M€.

Les dépenses brutes de personnel représentent 15%<sup>9</sup> des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne nationale des EPCI à fiscalité propre de la strate correspondante est de 39%.

---

---

### *En savoir plus...*

L'état complet du personnel est détaillée à l'annexe C1 de la présentation budgétaire normalisée, page 70. On y distingue notamment les postes ouverts par approbation du budget par l'assemblée délibérante ainsi que les postes réellement pourvus.

---

<sup>9</sup> Il s'agit du septième ratio réglementaire repris dans l'état I-A de la présentation budgétaire normalisée.

## Fiche n°7 : Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement prévues au budget s'élèvent à 11,8 M€ répartis entre 6,6 M€ de reports et 5,2 M€ de crédits nouveaux.

4,5 M€ de crédits nouveaux concernent les opérations d'équipement suivantes :

• (41) Friche industrielle de Sessenheim :	25 000 €
• (105) Rénovation de la piscine de Drusenheim :	658 037 €
• (106) Plan local d'urbanisme intercommunal :	10 000 €
• (107) Fonds de concours périscolaire :	557 000 €
• (110) Maison des services au public :	400 000 €
• (111) Aire de grand passage :	210 000 €
• (112) Déploiement de la fibre optique :	835 000 €
• (113) Voiries des ZA de Gambsheim et Offendorf :	413 600 €
• (114) Développement des gares :	755 000 €
• (116) Entrée Sud de Drusenheim	643 000 €

Rapportées à la population, les dépenses d'équipement s'élèvent à 142 € par habitant.

---

### ***En savoir plus...***

Le détail des dépenses d'investissement ventilé par comptes d'immobilisation est précisé au tableau III-B1 de la présentation budgétaire normalisée (page 16).

Les opérations d'équipement y sont détaillés dans les tableaux III-B3 (page 18 et suivantes).

Une vue pluriannuelle des autorisations de programme est proposée au tableau annexe IV-B2.1 (page 67).

## Fiche n°8 : Equilibre du budget

*Les collectivités territoriales sont tenues de voter leur budget en équilibre réel. Ainsi, la charge de la dette doit être couverte par des ressources propres de la section d'investissement. Cela vise principalement à proscrire le financement des dépenses de fonctionnement et de la charge de la dette par l'emprunt.*

L'épargne brute représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à plus de 4 M€. Le seul virement prévisionnel s'élève à un peu plus de 3,5 M€.

L'épargne nette est l'épargne brute déduction faite du remboursement de la dette en capital. Elle est de 3,7 M€

La marge d'autofinancement courant est de 96%.

Les opérations financières affichent un solde positif de plus de 3,8 M€.

### Comprendre

Le **virement** de la section de fonctionnement à la section d'investissement est une composante de l'autofinancement. Il est comptabilisé aux articles 021 en recette d'investissement et 023 en dépense de fonctionnement.

La **marge d'autofinancement courant** mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement courant une fois les charges obligatoires payées. Il s'agit du ratio n°8 de l'état I-A.

Le solde des **opérations financières** est déterminant du respect des règles de l'équilibre réelle du budget. Il doit être positif.

### *En savoir plus...*

L'épargne brute, ou autofinancement prévisionnel, est calculée dans l'état II-A.2 de la présentation budgétaire normalisée.

L'équilibre réel du budget s'apprécie au vu des états IV-A6.1 et IV-A6.2 de la présentation budgétaire normalisée (équilibre des opérations financières – page 53 et suivantes). Ces états comptabilisent, d'une part les dépenses à couvrir par des ressources propres et, d'autres part, le détail des ressources propres.

## Fiche n°9 : Gestion de la dette

La communauté de communes est peu endettée. Le stock de la dette est de 3,1 M€ au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui représente 86 € par habitant. Au niveau national, les EPCI comparables sont endettées à hauteur de 192 € par habitant<sup>10</sup>.

Le stock actuel de la dette est constitué de deux emprunts à taux fixe.

Le financement des dépenses d'équipement nécessite la levée de 3,6 M€ d'emprunts nouveaux<sup>11</sup>.

La charge de la dette est estimée à 300 000 € pour l'exercice 2019, ce qui représente 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'endettement est de 22%. La moyenne nationale est de 58%<sup>12</sup>. La capacité de désendettement est de un an et huit mois<sup>13</sup>.

### Comprendre

Le **taux d'endettement** est le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement.

La **capacité de désendettement** est obtenue par le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Elle représente le nombre théorique d'années nécessaires à rembourser le capital de la dette en y affectant la totalité de l'épargne. L'endettement d'une collectivité est généralement considéré comme critique au-delà d'une capacité de désendettement de 10 à 12 ans.

### *En savoir plus...*

Le tableau I-A de la présentation budgétaire normalisée comprend les ratios réglementaires, dont ceux relatifs à la dette (ratio n°5, 8 et 10). Une comparaison avec les moyennes nationales y est faite.

Les états annexes IV-A2.2 et suivants donnent des informations détaillées sur l'encours de la dette et des risques qu'elle pourrait faire encourir à la collectivité (à partir de la page 37).

Par ailleurs, d'autres engagements pluriannuels peuvent être pris par la collectivité. Ils sont détaillés dans les annexes relatives aux engagements hors bilan (B) à partir de la page 58 de la présentation normalisée.

10 Ratio n°5 – moyenne nationale pour les EPCI de 20 à 50 000 habitants

11 Recettes inscrites au chapitre 16 de la section d'investissement

12 Ratio n°10 - moyenne nationale pour les EPCI de 20 à 50 000 habitants

13 En tenant compte de l'emprunt nouveau voté au budget

## Fiche n°10 : Subventions

*Le vote du budget est également l'occasion d'attribuer des subventions à différents organismes.*

Le montant total des subventions prévues au budget est de 3,8 M€. Ce chiffre se décompose en :

- 712 355 € de subventions courantes de fonctionnement ;
- 235 000 € de subventions exceptionnelles ;
- 1 986 200 € de subventions nouvelles d'équipement ;
- 871 781 € de subventions d'équipement restant à réaliser.

### Comprendre

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées aux subdivisions des articles 657 pour les subventions courantes et 674 pour les subventions exceptionnelles.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées aux subdivisions de l'article 204.

### ***En savoir plus...***

L'état détaillé, par nature et par bénéficiaire, des subventions votées dans le cadre du budget se trouve dans l'annexe IV-B1.7 de la présentation budgétaire normalisée (page 66).

Par ailleurs les états annexes IV-C2, IV-C3.1 et IV-C3.2 donnent la liste des organismes auprès desquels la collectivité est susceptible d'apporter un concours financier, soit sous forme de contribution, soit sous forme de subvention.

## Fiche n°11 : Présentation fonctionnelle

### Section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
01 Opérations non ventilables	11 218 003,47	15 957 298,47	4 739 295,00
020 Administration de la collectivité	1 523 788,00	102 150,00	-1 421 638,00
021 Assemblée locale	170 366,00		-170 366,00
023 Communication	27 500,00		-27 500,00
024 Fêtes et cérémonies	15 000,00		-15 000,00
025 Aide aux associations	700,00		-700,00
041 Coopération transfrontalière	26 500,00		-26 500,00
113 Incendie et secours	725 000,00		-725 000,00
411 Salles de sport	30 000,00	15 000,00	-15 000,00
413 Piscine	416 608,00	150 043,00	-266 565,00
414 Equipements sportifs ou de loisirs	221 900,00	19 000,00	-202 900,00
422 Activités pour les jeunes	211 000,00	17 754,00	-193 246,00
64 Crèches et garderies	386 756,00	262 000,00	-124 756,00
70 Logement	16 000,00		-16 000,00
811 Eau et assainissement	575 000,00		-575 000,00
812 Ordures ménagères	457 799,00	421 000,00	-36 799,00
814 Eclairage public	31 000,00		-31 000,00
816 Réseaux et services divers	18 000,00		-18 000,00
820 Urbanisme	76 500,00	2 000,00	-74 500,00
822 Voirie	100 000,00		-100 000,00
823 Espaces verts	5 000,00		-5 000,00
824 Opérations d'aménagement urbain	81 000,00	80 000,00	-1 000,00
830 Environnement	106 600,00		-106 600,00
831 Aménagement des eaux	269 000,00	260 000,00	-9 000,00
833 Préservation du milieu naturel	145 000,00		-145 000,00
90 Interventions économiques	39 570,00		-39 570,00
94 Aide au commerce	55 000,00	22 000,00	-33 000,00
95 Tourisme	416 655,00	57 000,00	-359 655,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>17 365 245,47</b>	<b>17 365 245,47</b>	

### Section d'investissement (yc reports de 2018)

<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
01 Opérations non ventilables	1 566 939,68	14 934 349,41	13 367 409,73
020 Administration générale	731 561,08	4 900,00	-726 661,08
023 Communication	1 000,00		-1 000,00
251 Péri-scolaire	1 259 355,00		-1 259 355,00
413 Piscine	5 665 492,81	925 543,01	-4 739 949,80
414 Equipements sportifs ou de loisirs	224 089,80		-224 089,80
64 Crèches et garderies	217 135,34	1 890,00	-215 245,34
70 Logement	218 988,00	75 000,00	-143 988,00
811 Eau et assainissement	180 000,00	180 000,00	
815 Transports urbains	973 676,75	194 000,00	-779 676,75
816 Fibre optique	896 250,00		-896 250,00
820 Urbanisme	164 428,01	28 000,00	-136 428,01
822 Voirie	1 135 698,23	307 074,89	-828 623,34
824 Aménagement urbain	118 409,21		-118 409,21
90 Interventions économiques	3 217 000,00	2 267,00	-3 214 733,00
94 Aide au commerce	50 000,00	2 000,00	-48 000,00
95 Tourisme	35 000,40		-35 000,40
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 655 024,31</b>	<b>16 655 024,31</b>	



### ***En savoir plus...***

Les collectivités de plus de 3500 habitants sont tenues de présenter une ventilation fonctionnelle du budget. Elle a pour but d'appréhender les moyens affectés aux différents domaines de l'action publique.

L'annexe IV-A1 de la présentation budgétaire normalisée offre une vision détaillée des crédits pour les différentes fonctions (page 31 et suivantes).



## Fiche n°12 : Budget annexe Loisirs

Parmi les compétences confiées à la communauté de communes figure la gestion de la zone de loisirs du Staedly située à Roeschwoog.

La communauté de communes en assume les charges d'entretien ainsi que les gros travaux de maintenance, d'extension ou de modernisation. Les flux financiers qui en découlent sont retracés dans un budget annexe.

Par ailleurs, l'exploitation du site a été confiée à l'office de tourisme du Pays Rhénan. Le budget *ad hoc* est voté par son comité de direction.

	BA Loisirs (CC)	Budget OT °° (exploitation)	Total
<b>Section de fonctionnement</b>			
Résultat de l'exercice précédent	1 722,44		1 722,44
Produits de gestion *		210 200,00	210 200,00
Charges de personnel		-90 000,00	-90 000,00
Autres charges	-70 398,42	-119 200,00	-189 598,42
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>-68 675,98</b>	<b>1 000,00</b>	<b>-67 675,98</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Solde d'investissement reporté	-96 217,22		-96 217,22
Dépenses d'équipement	-424 964,75	-17 000,00	-441 964,75
Subventions d'équipement reçues *	192 151,00		192 151,00
Autres dépenses réelles d'investissement	-500,00	-1 000,00	-1 500,00
Autres recettes réelles d'investissement	20 806,95	1 000,00	21 806,95
<b>Solde de la section d'investissement</b>	<b>-308 724,02</b>	<b>-17 000,00</b>	<b>-325 724,02</b>
<b>Solde global</b>	<b>-377 400,00</b>	<b>-16 000,00</b>	<b>-393 400,00</b>

\* hors subventions du budget principal de la CC

°° budget primitif

Les déficits des budgets ci-dessus sont couverts par une subvention d'équilibre du budget principal de la communauté de communes.

L'opération de modernisation et d'extension de la zone de loisirs se poursuit. Des crédits nouveaux de 150 000 € sont prévus à cet effet. Une troisième tranche d'installation d'habitations légères de loisirs est envisagée.

## Fiche n°13 : Zones d'activités

*Les opérations d'aménagement des zones d'activités sont individualisées dans des budgets annexes.*

L'aménagement d'une zone d'activité consiste à acquérir des terrains et de les viabiliser afin de les revendre à des entreprises.

Cinq budgets annexes sont ouverts. Ils concernent :

- la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim
- la ZA de Auenheim
- la ZA du Bernhohl à Sessenheim
- la ZA Herdlach II à Drusenheim
- la ZA de Roppenheim

Le budget annexe dédié à la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim comprend un montant de crédits destinés à poursuivre l'aménagement de la zone. Parallèlement, les discussions se poursuivent en vue de concéder l'aménagement de la zone à un opérateur privé.

### *Présentation agrégée des comptes des zones d'activités*

<i>chiffres en milliers d'euros</i>	<b>TOTAL</b>	<b>ZAE</b>	<b>Auenh.</b>	<b>Bernhohl</b>	<b>Herdlach</b>	<b>Roppenh.</b>
<b>Dép. réelles d'exploitation</b>	<b>1 873,3</b>	<b>1 470,2</b>	<b>13,7</b>	<b>56,3</b>	<b>299,1</b>	<b>34,2</b>
60 Aménagmt de terrains	1 798,4	1 402,2	12,0	51,2	299,0	34,0
63 Impôts et taxes	23,6	17,0	1,6	5,0		
Autres frais	51,3	51,0	0,1	0,1	0,1	0,2
<b>Rec. réelles d'exploitation</b>	<b>3 621,3</b>	<b>3 083,8</b>	<b>485,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>52,5</b>
7015 Ventes de terrains	2 537,5	2 000,0	485,0			52,5
704 Remb de frais	1 027,0	1 027,0	0,0			
74 Subventions reçues	56,8	56,8	0,0			
16 Rembmt d'emprunt	33,0		33,0			
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>1 748,0</b>	<b>1 613,6</b>	<b>438,4</b>	<b>-56,3</b>	<b>-299,1</b>	<b>18,4</b>
Solde antérieur reporté	-5 188,4	-4 089,9	-426,5	-695,7	2,6	21,1
<b>Solde global</b>	<b>-3 440,4</b>	<b>-2 476,3</b>	<b>11,9</b>	<b>-752,0</b>	<b>-296,4</b>	<b>39,4</b>
<b>Déficit</b>	<b>-3 524,7</b>	<b>-2 476,3</b>		<b>-752,0</b>	<b>-296,4</b>	
<b>Excédent</b>	<b>51,3</b>		<b>11,9</b>			<b>39,4</b>
<b>Rec. réelles d'inv.</b>	<b>3 524,7</b>	<b>2 476,3</b>	<b>0,0</b>	<b>752,0</b>	<b>296,4</b>	<b>0,0</b>
Avance du budget principal	3 171,7	2 476,0		695,7		
Emprunts	353,0	0,3		56,3	296,4	

## Fiche n°14 : Budget de la RIEOM

*La régie d'enlèvement des ordures ménagères est un service public industriel et commercial, son budget est donc distinct du budget principal de la communauté de communes.*

Le budget primitif de la RIEOM a été approuvé par le conseil communautaire le 17 décembre 2018. Ses grandes masses se présentent comme suit :

### Section de fonctionnement

011 Charges à car. général	2 807,3	70 Produits du service	3 355,5
012 Charges de personnel	425,0	74 Subventions reçues	120,0
65 Autres ch. de gest. courante	3,0		
66 Charges financières	5,0		
67 Charges exceptionnelles	60,0		
6811 Dot. aux amortissements	175,2		
<b>Total</b>	<b>3 475,5</b>	<b>Total</b>	<b>3 475,5</b>

### Section d'investissement

20 Immos incorporelles	50,0	13 Subventions reçues	5,9
21 Immos corporelles	131,1	040 Transferts de la s. fonct.	175,2
<b>Total</b>	<b>181,1</b>	<b>Total</b>	<b>181,1</b>

*chiffres en milliers d'euros*

Le budget a été voté sans augmentation de la redevance.

## Fiche n°15 : Office de tourisme

*L'office de tourisme du Pays Rhéna est un établissement distinct de la communauté de communes. Il s'agit d'un établissement public industriel et commercial.*

Le comité de direction de l'office de tourisme a voté son budget primitif le 3 décembre 2018. Le budget se décompose en un budget principal et un budget annexe dédié à l'exploitation de la zone de loisirs du Staedly.

L'équilibre du budget est assuré par une subvention versée par le budget principal de la communauté de communes.

Le présentation consolidée du budget primitif de l'office de tourisme s'articule de la façon suivante :

### Section de fonctionnement

011 Charges à car. général	166,2	70 Produits du service	251,2
012 Charges de personnel	343,0	74 Subventions de la CC	264,1
65 Autres ch. de gest. courante	16,2	75 Autres produits	60,0
66 Charges financières	0,1		
67 Charges exceptionnelles	1,5		
6811 Dot. aux amortissements	4,0		
022 Dépenses imprévues	28,4		
023 Virement à la s. d'inv.	16,0		
<b>Total</b>	<b>575,3</b>	<b>Total</b>	<b>575,3</b>

### Section d'investissement

		10 Dotations et fonds divers	1,6
16 Cautions rendues	1,0	16 Cautions reçues	1,0
20 Immos incorporelles	0,0	13 Subventions reçues	0,0
21 Immos corporelles	21,6	040 Transferts de la s. fonct.	20,0
<b>Total</b>	<b>22,6</b>	<b>Total</b>	<b>22,6</b>

*chiffres en milliers d'euros*

Les moyens de l'office de tourisme permettent de mettre en oeuvre le programme d'actions approuvé par le conseil communautaire dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs.